

# Corrigé d'Éducation à la Citoyenneté et à la Morale – BEPC – 2013

## I. Définitions

- **Consul** : agent diplomatique chargé dans un pays étranger de la défense des intérêts des ses ressortissants.
- **Hampe** : manche ou bâton sur lequel est hissé le drapeau.

## II. Notions de base de symboles nationaux

- 1 Oui, le Cameroun est une nation, car les peuples qui y vivent sont liés par la conscience du même passé colonial qui les a rassemblés dans un même espace en leur attribuant une même langue et des cultures qui se ressemblent et la volonté de vivre ensemble.
- 2 Les emblèmes de l'État du Cameroun : le drapeau, l'hymne national, le sceau, la devise et les armoiries.

## III. Les principaux organes constitutionnels de l'État du Cameroun

- 1 Les services du Cabinet Civil de la Présidence de la République : le service du protocole, le service de l'intendance, le service des affaires réservées, la grande chancellerie des ordres nationaux, le service de sécurité.
- 2 Deux commissions de l'Assemblée Nationale :
  - La commission des affaires étrangères ;
  - La commission de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse ;
  - La commission des finances et du budget.
- 3 Les principales phases d'une procédure judiciaire :
  - La saisie d'une juridiction d'instance à travers une plainte ;
  - L'assignation de l'accusé devant le tribunal ;
  - Le jugement ;
  - La publication de la décision rendue par le tribunal ou le verdict.

## IV. Étude de cas

- 1 **Député** : membre du parlement, élu par le peuple et siégeant à l'Assemblée Nationale.
- 2 Les différents types de session parlementaire sont :
  - La session ordinaire ;
  - La session extraordinaire.
- 3 a. La durée du mandat d'un député est de 05 ans.  
b. Cette durée est appelée une législature
- 4 Un député qui viole la loi risque de perdre son immunité parlementaire dont la levée peut entraîner des poursuites judiciaires et la condamnation.